

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 29 mars 2018

*L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf mars à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur Jean CHEVASSUT, Maire.*

*Date de convocation du Conseil municipal : 22/03/2018*

*Date d'affichage : 22/03/2018*

**Sont présents** : Mesdames et Messieurs Christophe DENIS, Pascal GERMAIN, Sandrine POTHIER-THIELY, Vincent RAPET, Jean CHEVASSUT, Virginie LEGER, Ludovic BELIN, Françoise PONNELLE, Gilles ARPAILLANGES

**Secrétaire de séance** : Pascal GERMAIN

**Pouvoir de Mme Christine GRUERE-DUBREUIL à Mr Jean CHEVASSUT**

**Pouvoir de Mr Rémi ROLLIN à Mr Gilles ARPAILLANGES**

oOoOoOoOo

### **I - Compte administratif 2017 – Budget 2018**

#### **a) - Approbation du compte administratif 2017**

##### **1 – Budget Commune**

Monsieur Jean CHEVASSUT, Maire, quitte la salle du Conseil Municipal.

Monsieur Pascal GERMAIN, 1<sup>er</sup> adjoint, présente au Conseil Municipal le compte administratif 2017 de la commune se soldant par :

- **Fonctionnement** : excédent de **120 084,69 €**
- **Investissement** : excédent de **130 553,99 €**

##### **2 – Budget Salle Pavelot**

Monsieur Jean CHEVASSUT, Maire, quitte la salle du Conseil Municipal.

Monsieur Pascal GERMAIN, 1<sup>er</sup> adjoint, présente au Conseil Municipal le compte administratif 2017 de la commune se soldant par :

- **Fonctionnement** : excédent de **3 966,68 €**
- **Investissement** : **0 €**

##### **3 – Budget Café La Grappe de Pernand**

Monsieur Jean CHEVASSUT, Maire, quitte la salle du Conseil Municipal.

Monsieur Pascal GERMAIN, 1<sup>er</sup> adjoint, présente au Conseil Municipal le compte administratif 2017 de la commune se soldant par :

- **Fonctionnement** : excédent de **1 125,71 €**
- **Investissement** : **0 €**

## **b) - Approbation du compte de gestion 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2017, établi par Monsieur le Receveur, pour les budgets :

- ⇒ Commune
- ⇒ Salle Pavelot
- ⇒ Café La Grappe de Pernand

## **c)- Affectation du résultat 2017**

### **1 – Budget Commune**

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le 10 avril 2017, le compte administratif pour 2016 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de **172 560,83 €** et un excédent d'investissement s'élevant à **104 396,76 €**,

Vu les dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2016 (157 964 €) et des recettes certaines restant à recevoir à la même date (état néant)

Considérant les besoins recensés pour 2017,

Considérant que le budget de 2016, comportait en prévision, un virement de la section de fonctionnement (ligne 023) à la section d'investissement (ligne 021) de 59 935 €,

Décide sur proposition du maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour **53 567,24 €**
- Affectation à l'excédent reporté (compte 002) pour **118 993,59 €**

### **2 – Budget Salle Pavelot**

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14  
Après avoir approuvé le 29 mars 2018, le compte administratif pour 2017, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de **3 966,68 €**

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître à la section d'investissement **0 €**

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31/12/2017 (Etat néant) et des recettes certaines restant à recevoir à la même date (Etat néant)

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2018

Décide, sur proposition du maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté, compte 002, pour **3 966,68 €**

### **3 – Budget Café La Grappe de Pernand**

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14  
Après avoir approuvé le 29 mars 2018, le compte administratif pour 2017, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de **1 125,71 €**

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître à la section d'investissement **0 €**

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31/12/2017 (Etat néant) et des recettes certaines restant à recevoir à la même date (Etat néant)

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2018

Décide, sur proposition du maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté, compte 002, pour **1 125,71 €**

**d) - Vote du budget 2018**

**1 – Budget Commune**

Le Conseil municipal approuve et vote à l'unanimité le budget primitif 2018, à savoir :

<b>Budget commune :</b>	
<b>Investissement – Dépenses et recettes</b>	<b>372 513,00 €</b>
<b>Fonctionnement</b>	
Recettes.....	<b>392 985,00 €</b>
Dépenses.....	<b>349 919,00 €</b>

**2 – Budget Salle Pavelot**

Le Conseil municipal approuve et vote à l'unanimité le budget de la Salle Pavelot 2018, à savoir :

<b>Budget baux ruraux :</b>	
<b>Investissement – Dépenses et recettes</b>	<b>0 €</b>
<b>Fonctionnement – Dépenses et recettes</b>	<b>8 950,00 €</b>

**3 – Budget Café La Grappe de Pernand**

Le Conseil municipal approuve et vote à l'unanimité le budget la Grappe de Pernand 2018, à savoir :

<b>Budget baux ruraux :</b>	
<b>Investissement – Dépenses et recettes</b>	<b>0 €</b>
<b>Fonctionnement – Dépenses et recettes</b>	<b>8 426,00 €</b>

**e) - Présentation consolidée générale des budgets 2018**

<b>Budgets 2017</b>	
<b>Investissement – Dépenses et recettes</b>	<b>€</b>
<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses	<b>€</b>
Recettes	<b>€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>,00 €</b>

### **f) - Taxes locales 2018**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de ne pas modifier les taxes locales pour l'exercice 2018 :

- ⇒ Taxe d'habitations..... 12,00 %
- ⇒ Taxe foncière sur les propriétés bâties..... 15,55 %
- ⇒ Taxe foncière sur les propriétés non bâties.. 20,17 %

### **II - Terrain communal :**

Suivant la demande

### **III - Projet d'aménagement en parcelles viticoles : « Sur forêts »**

Le Maire informe les membres du Conseil que deux réunions ont été organisées en mairie de Pernand concernant le projet d'aménagement viticole au lieu dit « Sur Forêts » :

### **IV – Projet de réfection : Salle Pavelot**

Le Maire présente au Conseil les devis sollicités afin de prévoir une réfection partielle du sol et du chauffage de la Salle Pavelot dont l'objectif sera de réduire les dépenses énergétiques élevées.

Après discussion il est décidé de solliciter l'avis de Mr Buri, Architecte. Le dossier sera affiné pour une réfection cohérente techniquement mais également financièrement.

### **V – Personnel Communal**

- Démission de Mr Fourneret – Recrutement d'un nouveau cantonnier

Le Maire informe les membres du Conseil que Monsieur Fourneret a adressé le 07 mars 2018 sa lettre de demande démission volontaire sans équivoque du poste actuellement occupé comme adjoint technique.

La démission est acceptée par Arrêté du Maire en date du 13 mars 2018. L'intéressé est radié des effectifs du personnel de la commune à cette date.

Les démarches pour le recrutement d'un nouvel agent sont engagées suivant la procédure administrative habituelle définie par la loi. Une annonce est parue sur le site du CDG 21.

Fait et délibéré